



## FINANCEMENT POSSIBLE DES FORMATION Avec la FEE BAT



Grâce au programme FEE Bat (Formation des professionnels aux Économies d'Énergie dans le Bâtiment) et la convention signée avec Qualit'EnR en novembre 2019, les professionnels du génie climatique, bénéficient depuis le 1er janvier 2020, d'un coup de pouce supplémentaire pour se former à l'installation des systèmes valorisant la chaleur renouvelable.

Ce programme est porté et financé par EDF par biais des CEE (Certificats d'Économies d'Énergie) et piloté par la filière bâtiment. A la demande des pouvoirs publics, la quatrième convention du programme FEE Bat intègre maintenant à son périmètre, les enjeux liés aux énergies renouvelables thermiques intégrées au bâtiment, en complément de ceux associés à l'efficacité énergétique.

Les formations AXOP, organisme agréé\*, concernées par ce dispositif est la suivante :

\*seuls les organismes agréés par Qualit'EnR sont éligibles à ce dispositif.

### AX40 - DEVENIR REFERENT TECHNIQUE EQUIPEMENT BIOMASSE VECTEUR AIR

Le complément est assuré par les financeurs conventionnés avec EDF selon leurs critères : FAFCEA (Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprise Artisanale) ou CONSTRUCTYS (Opérateur de compétences de la Construction) pour le moment.

La facturation de la formation par l'OF (organisme de formation) se fera à l'entreprise. Il n'y a pas de possibilité d'obtenir de prise en charge partielle de la formation, seule une formation complète peut être finançable

#### PROCEDURE FAFCEA

FAFCEA concerne les chefs d'entreprise, salariés ou non, exerçant une activité artisanale, conjoints collaborateurs ou associés.

La prise en charge horaire par le FAFCEA est de 25€ par heure maximum. En complément, le dispositif FEE Bat participe au cofinancement des coûts pédagogiques des formations à hauteur de 30%, dans la limite de 105€/jour. A noter que le financement d'une formation « Quali » n'est pas compté dans le quotas de 50h/an. Pour bénéficier de cette aide supplémentaire, un formulaire de déclaration préalable doit être impérativement retourné par le demandeur au FAFCEA intégralement complété, 15 jours calendaires maximum avant le démarrage de la formation (un seul stagiaire par déclaration).

Ce document pré-complété vous est transmis par AXOP. Cochez la case "MOD\_Bois Air" pour le module Biomasse vecteur Air

- Par exemple, pour les formations Equipement biomasse vecteur air (Qualibois Air) 900€HT (3 jours/21 heures), EDF pourra prendre en charge 300€ et le FAFCEA 525€, soit une prise en charge totale de 825€. Pour Fafcea, un formulaire de demande de remboursement sera à retourner également après la formation par le stagiaire à l'organisme financeur. Ce document peut être fourni par AXOP.

#### PROCEDURE CONSTRUCTYS

Constructys est de 70% du coût de la formation, complété par une prise en charge de 30% par FEE Bat.

Pour cela, un formulaire de déclaration préalable doit être retourné par le demandeur à CONSTRUCTYS, intégralement complété 15 jours calendaires maximum avant le démarrage de la formation (possibilité d'inscrire plusieurs stagiaires par déclaration).

Ce document pré-complété vous est transmis par AXOP. Cochez la case "MOD\_Bois Air" pour le module Biomasse vecteur Air

- Par exemple, pour les formations Equipement biomasse vecteur air (Qualibois Air) 900€HT (3 jours/21 heures EDF pourra prendre en charge 270€ et CONSTRUCTYS 630€, soit une prise en charge totale de 900€.

[www.axop-formation.fr](http://www.axop-formation.fr)

Tel : 07.50.48.68.17

[xavier.mousset@axop.fr](mailto:xavier.mousset@axop.fr)